

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
A l'attention de
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/286475
N/Réf : AVL/KD/BXL-4.127/s.491
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Place A. Pouchkine, rue Charles Demeer et rue Princesse Clémentine.
Réaménagement de l'espace public, y compris l'abattage d'arbres, dans le cadre du contrat de
quartier "Maison Rouge".
Permis d'urbanisme (dossier traité par Mme C. Defosse.)

En réponse à votre lettre du 26 novembre 2010, en référence, réceptionnée le 30 novembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 15 décembre 2010, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques et les recommandations suivantes.

Introduite par le SPFMT, la demande, qui s'inscrit dans le cadre du contrat de quartier "Maison Rouge", vise le réaménagement de l'espace public de la place Pouchkine, de la rue Demeer (tronçon compris entre la place Pouchkine et la rue Dieudonné Lefèvre). Elle vise également le petit tronçon de la rue Princesse Clémentine, compris entre la rue Stéphanie et le chemin de fer, dans un quartier éloigné de la place Pouchkine.

Le périmètre concerné par le projet est partiellement compris dans la zone de protection des anciens établissements Byrrh (rue Dieudonné Lefèvre, 4) qui font pour l'instant l'objet d'une étude de réaménagement.

Place A. Pouchkine

Le projet prévoit le renouvellement des revêtements de sol (pavés platine pour les trottoirs, pavés porphyre de récupération pour les zones de stationnement et revêtement hydrocarboné pour la chaussée). Excepté un léger élargissement des oreilles de trottoir qui existe à l'angle de la rue Demeer, le tracé actuel de la voirie ne serait pas modifié.

Les principales interventions portent sur l'îlot central du rond-point qui ferait l'objet d'un remaniement complet (prévu en dolomie). Les 16 charmes existants seraient abattus et remplacés par 5 catalpas et une végétation basse plantée dans des massifs et des bacs en moellons surélevés. Les arbres plantés à l'extérieur du rond-point seraient conservés.

Un nouveau mobilier urbain serait prévu. L'éclairage actuel de la place serait modifié. Le rond-point central serait éclairé par 8 mâts à simple armature ainsi que par 1 mât isolé (à double armature) au centre. Bien qu'ils soient illustrés sur des photographies, les modèles projetés ne sont pas documentés (modèles, couleurs, intensité lumineuse, etc.).

La CRMS constate que la place Pouchkine n'offre plus aujourd'hui une image valorisante pour le quartier. Elle encourage, certes, un réaménagement des lieux. Mais celui-ci devrait avant toute chose tenir compte du futur développement urbanistique du site de Tour et Taxis ainsi que de la

nouvelle ligne de transports publics qui le traversera immanquablement pour le relier aux quartiers environnants de la place Bockstael. Or, le parti retenu pour le réaménagement du rond-point central semble ne pas avoir intégré le changement d'échelle urbaine à laquelle le rond-point sera confronté dans un avenir proche.

La CRMS demande de revoir le projet en anticipant ce changement d'échelle urbaine et en prévoyant - en lieu et place de l'aménagement pittoresque proposé - un simple rond-point planté d'arbres à haute tige (comme à l'avenue Churchill ou à l'avenue Louise), qui fonctionne comme une articulation forte et lisible du boulevard du Jubilé/Bockstael sur le nouveau quartier de Tour et Taxis, via un projet de prolongement des rues C. Demeer ou Niellon sur une largeur au moins équivalente à leur largeur actuelle (en exploitant éventuellement le terrain vague qui leur fait face).

En effet, une des conditions nécessaires au développement urbanistique correct du quartier de Tour et Taxis est sa bonne articulation sur les espaces publics périphériques (voir schéma directeur). Or, l'un des principaux d'entre eux est le boulevard du Jubilé/Bockstael. En raison de la forte dénivellation qui existe entre le boulevard (qui passe en pont au-dessus du site de Tour et Taxis) et celui-ci, la seule alternative raisonnable pour connecter le nouveau quartier sur cet axe structurant est de prolonger une voirie entre les deux, à hauteur de la place Pouchkine. La récente décision de la Région bruxelloise de déplacer le TIR (BILC) rend cette hypothèse envisageable dans un délai raisonnable.

La place Pouchkine sera donc appelée à jouer un autre rôle que celui d'un espace de quartier (comme le prévoit le réaménagement proposé) en devenant - de fait et à moyenne échéance - un espace public métropolitain. Si ce projet de structure spatiale ne doit pas être confondu avec un projet de circulation automobile, il serait toutefois pertinent d'y inclure une ligne de transports publics, comme évoqué ci-dessus, dont le passage par la place Pouchkine permettrait de résoudre plus aisément (et sans altérer le pont monumental classé) la question des fortes déclivités entre Tour et Taxis et ses abords (talus du chemin de fer).

Par conséquent, la CRMS demande de revoir l'aménagement du rond-point et l'éclairage projeté en tenant compte des remarques formulées ci-dessus.

Rue Demeer (tronçon compris entre la place Pouchkine et la rue Dieudonné Lefèvre)

Le projet prévoit la réduction de la largeur de la chaussée au profit des trottoirs et le renouvellement des revêtements de sol (pavés en béton 20x20 pour les trottoirs, pavés de porphyre de récupération pour les zones de stationnement, revêtement hydrocarboné pour l'aire de roulement). En raison de la méconnaissance des réseaux souterrains, aucun arbre ne serait planté, excepté 2 Quercus robur fastigia à l'angle de la place Pouchkine.

La CRMS n'émet pas de remarque sur ces interventions qui se veulent cohérentes avec le reste de la rue Demeer en cours de réaménagement. Elle insiste toutefois sur la nécessaire inscription de ce réaménagement dans le contexte urbanistique évoqué ci-dessus.

Rue Princesse Clémentine

Réaménagé en 2008, le tronçon de la rue, compris entre la rue Stéphanie et le chemin de fer, serait amélioré par la plantation d'un arbre au bout de la rue qui s'achève en cul-de-sac. Des bacs destinés à des plantes grimpantes seraient aménagés au pied des façades de l'immeuble du CPAS.

La CRMS n'émet pas de remarque sur ces interventions.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.